

120 ans de la loi de 1905 : une conquête de liberté, un repère pour aujourd'hui

En cette fin d'année marquée par les 80 ans de la Sécurité sociale et les 130 ans de la cgt, la Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services FORCE OUVRIÈRE (FEETS-FO) célébrera dans quelques jours un autre pilier de notre histoire sociale : les 120 ans de la loi du 9 décembre 1905 de séparation des Églises et de l'État. Un texte court, sobre, mais dont la portée demeure immense.

La loi de 1905 a offert aux travailleurs un droit fondamental : celui de croire ou de ne pas croire, librement, sans pression ni assignation. Un droit trop souvent oublié, au moment où l'antisémitisme et l'islamophobie se banalisent, où les passions identitaires cherchent à imposer des croyances, où l'air du temps s'alourdit de discours de rejet de celles et ceux qui sont différents, et où la peste brune rampe à nouveau dans l'espace public. Rappeler cette loi, c'est rappeler que la liberté de conscience, qui devrait être absolue, n'est pas une abstraction : c'est un rempart contre les idéologies qui dressent les uns contre les autres.

Cette conquête n'est pas seulement juridique : elle est vivante. Elle repose, chaque jour, sur les services publics, sur les agents qui font vivre l'égalité d'accès, la neutralité et le respect de chacun. Préserver les services publics, c'est donc préserver la laïcité elle-même. Quand l'école, la santé, les transports ou les administrations reculent, c'est l'universalité républicaine qui s'effrite.

Il existe dans cette loi de liberté un écho qui résonne avec ce qui fonde notre syndicalisme : l'indépendance. La Charte d'Amiens l'affirme sans détour : le syndicat ne doit dépendre d'aucun parti, ni d'aucune secte philosophique. De la même manière que la République s'est libérée de l'influence religieuse en 1905, le mouvement ouvrier s'est émancipé des partis pour défendre exclusivement les intérêts des travailleurs. C'est un principe commun de séparation protectrice, une même exigence de non-ingérence.

À l'approche de 2026 et de la séquence électorale qui déjà se prépare, ce principe doit rester notre boussole. Les pressions, les tentations, les récupérations existeront. Mais notre force tient justement à cette indépendance : elle permet de rassembler large, de refuser les divisions, de tenir face aux vents mauvais.

Pour les travailleurs, pour les agents, pour toutes celles et ceux qui vivent et travaillent dans ce pays, la loi de 1905 demeure un repère : elle rappelle que la liberté ne se mendie pas, elle se conquiert et se protège. Notre syndicalisme s'inscrit dans ce même horizon.

Dans une période où les fractures grandissent, où certains veulent opposer plutôt qu'unir, nous affirmons au contraire que l'avenir se construit dans la liberté, la dignité et le respect de chacun et non dans la haine et le rejet de l'autre. Gardons vivante cette exigence. Célébrer les 120 ans de la loi de 1905, c'est célébrer ce qui nous rassemble : **la quête de liberté**.

Paris, le 2 décembre 2025

FEETS FO

Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services **FORCE OUVRIÈRE**
46 rue des petites écuries 75010 Paris



contact@feetsfo.fr

www.feetsfo.fr

01 44 83 86 20

